



LES ELUS DE LA CGT-Culture S'ENGAGENT :
Chaque candidat(e) à l'élection d'une CAP porte les valeurs et les positions de la CGT ; il/elle souscrit au contenu de la profession de foi sur la base duquel il/elle sera élue(e) ; il/elle met en œuvre ses orientations pour défendre les droits des agents.
Chaque candidat présenté par la CGT-Culture s'engage ainsi :

DANS SES RAPPORTS AVEC L'ADMINISTRATION

- à traiter avec la même attention et équitablement tous les dossiers,
- à faire valoir des critères objectifs - tels que l'âge, l'ancienneté, les formations suivies - avant toute décision de classement ou de choix concernant la carrière des agents ;
- à lutter contre les décisions arbitraires.
- à garantir le droit à la défense de tous les agents.

DANS SES RAPPORTS AVEC LES AGENTS

- à être joignable par les agents qu'il représente, comme à les informer rapidement des résultats des commissions ;
- à participer à la rédaction d'un compte rendu écrit de chaque réunion, qui sera diffusé avec l'appui de la CGT-Culture ;
- à garantir la plus stricte confidentialité quant aux éléments dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de l'exercice de son mandat ;

DANS SES RAPPORTS AVEC LA CGT-CULTURE

- à entretenir un contact régulier avec l'organisation syndicale pour l'informer de l'exercice de son mandat, pour bénéficier des informations et des formations syndicales qu'elle propose, pour échanger sur l'évolution des textes législatifs et réglementaires.
- à utiliser pleinement les droits syndicaux dont il dispose pour préparer collectivement les dossiers.

Vos candidat.e.s CGT

La CAP des Chefs de Travaux d'art est composée de 2 titulaires et de 2 suppléant.e.s

Grade de chef(fe) de travaux d'art principal.

1. Pierre Bureau. Manufacture Nationale de Beauvais, création contemporaine textile
2. Aline Cymbler. Musée du Louvre, présentation des collections

Grade de chef(fe) de travaux d'art.

1. Anabelle Palignac. Musée d'archéologie nationale, présentation des collections.
2. Céline Faucheu. Mobilier National, restauration conservation bois.

VOTEZ ET FAITES VOTER CGT-Culture AVANT LE DECEMBRE 2018 !

Commission Administrative Paritaire des Chefs de Travaux d'art

Dans le cadre de l'organisation globale des élections dans la Fonction Publique la totalité des commissions administratives paritaires (CAP) au Ministère de la Culture seront renouvelées **le 6 Décembre prochain**.

Ces élections vont jouer un rôle majeur pour défendre vos missions, vos carrières et faire valoir vos droits individuels et collectifs. Votre vote sera déterminant pour faire vivre la démocratie sociale.

Le gouvernement a le projet de raboter les prérogatives des CAP. C'est pourquoi il faut être très nombreux à voter aux élections CAP pour faire la démonstration que les personnels sont attachés au Statut Général et notamment "à l'examen des décisions individuelles relatives à leur carrière", qui est de la compétence des CAP.

Pourquoi voter pour la CGT Culture

Sur la base des résultats aux élections en 2014 la CGT, qui recueille 23,08 % des suffrages sur les trois versants de la Fonction Publique, constitue **aujourd'hui la première force syndicale**. Il en va de même au Ministère de la Culture, lors du référendum de 2014, la CGT-Culture a confirmé sa place de **première organisation syndicale** avec 37,75% des voix. Vos représentants du personnel agissent à vos côtés, dans vos services et sur votre lieu de travail, ils sont proches de vous.

Le rôle des CAP :

La commission administrative paritaire est obligatoirement consultée, pour avis, sur les questions d'ordre individuel résultant de l'application des dispositions statutaires, notamment :

- *Au refus de titularisation, à la prolongation de stage*
- *A la promotion interne*
- *A la mutation*
- *Au détachement*
- *A la démission*
- *A l'entretien professionnel (recours)*
- *A la mise à disposition, la mobilité*
- *Au refus de formation*
- *Aux sanctions disciplinaires*

Voter CGT-Culture, c'est vouloir renforcer le pouvoir d'agir de vos représentants du personnel en CAP, contre l'arbitraire, et pour la justice et la transparence !

Des engagements tenus et des résultats.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes :

La dynamique engagée par les représentants CGT avec les agents de la filière tout au long du mandat (adjoints techniques, technicien(ne)s d'art et chef(fe)s de travaux d'art) aura permis d'obtenir des résultats historiques, sur les recrutements et promotions, sur l'augmentation des primes, l'évolution de carrière, la reconnaissance de la haute technicité et de l'expertise au travers d'un nouveau statut. Au-delà de ces résultats, il était essentiel de pérenniser les savoir faire, de renforcer les unités de travail, répondre pleinement aux missions, réduire le recours à la sous-traitance et offrir des emplois publics dans un contexte tendu du marché du travail.

Les recrutements et nominations : **91 postes !**

La quasi-totalité des branches et domaines d'activités ont été ouverts au concours (restauration-conservation, présentation des collections et création contemporaine), après de très longues années de vache maigre. 64 postes ont été pourvus grâce aux concours internes, et 4 en externe. Notre priorité a été l'évolution de carrière des techniciens d'art, d'où une forte proportion pour le concours interne. 15 agents placés sur les listes complémentaires des concours ont été nommés grâce à notre action (un établissement était formellement opposé à deux nominations...).

Ces recrutements ont permis la nomination supplémentaire de 23 chef(fe)s de travaux d'art par la promotion en CAP (trois postes ouverts à concours = un poste à la promotion). Donc c'est 91 postes en tout depuis 2014, pour un corps d'environ 160 agents aujourd'hui contre à peine 100 en 2014.

Les primes et indemnités : Jusqu'à 40 % d'augmentation !

Le minimum garanti est désormais de 4600 euros brut par an contre 2500 à la fin du précédent mandat, soit une augmentation de plus de 40 %. Ce minimum peut être porté à 4800, 5000, ou 6000 en fonction du niveau d'expertise et de responsabilité (expertise et encadrement correspondant aux groupes RIFSEEP).

Les recrutements et nominations : **91 postes !**

Un nouveau statut et une nouvelle grille de rémunération : 40 promotions et 560 euros net mensuel de plus en fin de carrière !

Nous avons obtenu un statut renforcé en 2017 prenant en compte la haute technicité, l'expertise et l'encadrement, accompagné de la création d'un deuxième grade qui permet une augmentation de salaire d'environ 560 euros net par mois en fin de carrière. Un statut de catégorie A type qui ouvre de meilleures perspectives en matière de mobilité dans toute la fonction publique, d'état comme territoriale.

40 collègues ont été nommés dans ce nouveau grade, soit par le biais de la promotion en CAP soit après la réussite de l'examen professionnel (2017/2019).

Amplifier collective pour de nouveaux résultats :

Il reste encore du travail à accomplir ensemble, afin de maintenir cette dynamique. Il est essentiel d'assurer la pérennisation des ateliers et services, préserver les métiers et savoir faire, les développer et les transmettre. Les évolutions salariales, les ouvertures de concours et les promotions doivent continuer, tout comme la valorisation de la filière qui est essentielle à sa promotion et visibilité. Pour cela le dialogue avec le ministère accompagné de revendications ambitieuses est indispensable. Nous avons demandé et obtenu un nouveau cycle d'échanges et de négociations avec le ministère et les directions de tutelle début 2019, et porterons les revendications suivantes :

•Calendrier pluriannuel de recrutement (demande d'ouverture de concours réguliers pour remplacer les départs et proposer des

évolutions de carrière aux techniciens d'art).

•Création d'une nouvelle branche d'activité pour les écoles d'art et d'architecture (assistants du corps enseignant), afin de garantir un recrutement d'agents titulaires et stopper les recrutements précaires.

•Mise en place de taux de promotion ambitieux permettant d'avoir 40 % d'agents du corps des chef(fe)s de travaux d'art dans le grade de chef(fe) de travaux d'art principal (22 % environ aujourd'hui).

•L'augmentation des primes afin d'avoir un niveau comparable aux autres catégories A du ministère (4600 pour un chef de travaux d'art contre 8000 de minimum pour un attaché d'administration). Notre priorité restera l'intégration des primes dans le salaire pour un calcul plus favorable dans la pension de retraite.

Nous avons composé une liste de représentant(e)s motivé(e)s, engagé(e)s, compétent(e)s prenant en compte les critères de parité, et représentant la diversité des sites et métiers. Nous vous invitons à les désigner afin de porter ces revendications, vous représenter auprès des instances ministérielles et au sein du groupe de travail ministériel sur la filière des métiers d'art.

Attention, la présente profession de foi ne peut pas servir de bulletin de vote.
Votre voix doit être exprimée au moyen du matériel électoral transmis par le Secrétariat général.